



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2024-CM-26/03-27

L'an deux mille vingt-quatre, le Mardi 26 Mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 22 Mars 2024

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (20) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. ENDERLIN François. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. JAUME François. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (2) : DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à MICHELIER Valérie). MEYNARD Delphine (procuration à VANDENBERGHE-RICHARD Séverine).

Absent :(1) LANTENOIS Geoffrey

Assistaient également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services, M. André MORALES, Responsable des Services Financiers.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE DE CAROMB
A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE VAUCLUSE (AMR84)
ANNEE 2024

Madame le Maire, rapporteur, expose à l'assemblée :

L'intérêt que représente l'adhésion à cette association pour la Commune de Caromb est la richesse de son réseau et du soutien qu'elle peut nous apporter dans nos démarches.

Notre commune étant adhérente de cette association depuis plusieurs années, je vous propose donc de renouveler cette adhésion pour l'année 2024.

Le montant de l'adhésion annuelle comprend la cotisation nationale (56€), Départementale (75€) et l'abonnement au journal 36 000 communes (19€), pour un montant total de 150 €, inchangé par rapport à 2023.

Dans cette perspective,

**Le conseil municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,
DECIDE**

- de valider le principe de renouvellement d'adhésion de la Commune de Caromb à l'Association des Maires Ruraux de Vaucluse (AMR84) ;
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024 ;
- d'autoriser Madame le Maire à régler le montant de 150 €, équivalent au montant de l'adhésion pour l'année 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 27 Mars 2024

La Secrétaire de Séance

Elisabeth BELLENGER



Le Maire

Valérie MICHELIER